

**Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la FAPEO
(enseignement primaire)
le jeudi 4 octobre 2018, à 20h00**

Lieu : UOG, Place des Grottes 3,
Genève
Heures : de 20h à 22h00

APE (primaire) membres présentes : Aire, Bernex, Cayla, Chêne-Bourg, Corsier, Grand-Lancy, Grottes, Libellules, Jonction, Liotard, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Onex-Village, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Lancy, Pt-Saconnex/De-Budé les Crêts, Plan-les-Ouates, Saint-Jean/Devin-du-Village, Tambourine, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchise

APE membre observateur : APE Montchoisy-Vollande

APE (primaire) membres excusées : Meyrin-Cointrin, Satigny

Comité FAPEO : Alisdair Menzies,

Excusé : Sandrine Comment, Xavier Barbosa, Mirella De Fusco Fehlmann, Maria Retamales, Fatima Cilène De Souza, Jacqueline Lashley, Irina Belozerova, Christelle Scarbonchi

Présidence de la séance : Anne Thorel Ruegsegger (**ATR**), Secrétaire Générale
Procès-verbal : Corinne Pellet-Fontaine

- 1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers,**
l'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncé.
- 2. Approbation du PV de l'AD du 31 mai 2018, (joint à la présente),**
le procès-verbal est approuvé.
- 3. Infos du comité et du secrétariat général :**
✓ **rentrée scolaire 2018 :**

les chiffres de la rentrée et la conférence de presse sont consultables sur le site du DIP. Cette rentrée a vu une hausse démographique importante surtout au primaire, 771 élèves supplémentaires et un total de 1000 élèves de plus pour tout l'enseignement obligatoire. Cette hausse importante aura aussi un impact sur l'occupation des bâtiments scolaires. 35615 élèves fréquentent l'école primaire en 2018.

464 nouveaux enseignants ont été engagés, 122 pour l'enseignement primaire. L'augmentation d'élèves au secondaire 2 est en partie due à la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) : 460 jeunes sans projet pour la rentrée ont été « repêchés » par le département.

Le nombre d'élèves moyen par classe est de 19,9 et le taux d'encadrement est à 16,1 élèves, par adulte. Ce taux est discuté entre le syndicat des enseignants et l'état et a été établi à 17. Il est donc plutôt favorable. Le règlement interne va changer et sera remplacé par une

moyenne d'élèves par classe, dès la prochaine rentrée selon la nouvelle loi sur l'instruction publique (LIP).

Dès cette rentrée, 50 établissements sur 58 ont un éducateur à disposition et d'ici l'année prochaine, tous les établissements en bénéficieront. A ce jour, 16 établissements sont dotés d'équipes pluridisciplinaires, le déploiement continue jusqu'en 2022. Ces équipes ne font pas de thérapie individuelle dans l'école, mais peuvent transmettre des conseils aux familles.

L'enseignement du fait religieux est renforcé avec la mise en place d'un programme d'explication à partir de la 1P, de manière très simple (calendrier des fêtes). Dès l'année prochaine, l'implantation se fera dès les 3P 4P et ainsi de suite jusqu'à la 11^e année. Le but est faire un enseignement de l'histoire culturelle de la religion. Un matériel pédagogique spécifique a été adapté à l'école genevoise.

Cette année est l'année des sciences et de la technologie à l'école obligatoire. L'un des objectifs est l'égalité entre filles et garçons, en luttant contre l'autodévalorisation des filles concernant les enseignements scientifiques et techniques. Différentes activités avec des partenaires comme l'EPFL et l'Université de Genève seront proposées. Pour les élèves de 7P, la journée « futur en tout genre » n'aura pas lieu et sera remplacée par les sciences à la technologie, dans le même esprit de dire que les filles et les garçons ont accès à tous les métiers (journée d'activités organisée dans les établissements).

mise en place de la PES (procédure d'évaluation standardisée) pour les élèves à besoins spécifiques

avec la mise en place de l'école inclusive, la directive DYS a été modifiée et s'appelle maintenant mesures de soutien et aménagements scolaires. Elle concerne les élèves DYS, mais aussi les élèves qui ont des troubles de l'attention, etc. Elle contient des mesures simples de compensation des désavantages.

Dorénavant, toutes les mesures qui touchent au contenu du PER ou à l'évaluation ont été sorties de la nouvelle directive. Ces mesures dites « d'adaptations » pouvaient avoir des conséquences dès le CO et l'ES2 sur la poursuite des études (directives fédérales).

La nouvelle directive concernant les adaptations sera assortie selon les élèves à une procédure d'évaluation standardisée qui évalue le potentiel et les compétences de l'élève et non plus ses déficiences. Elle inclut les parents dès le 1er jour dans le réseau de professionnels (enseignants, thérapeute, etc.).

En cas d'incompréhensions relayées par les parents, les APE peuvent les diriger vers la FAPEO.

APE Lully Sézenove : est-ce que les parents dont les enfants étaient déjà au bénéfice de mesures ont été informés des changements ?

FAPEO : une lettre circulaire explicative concernant les mesures simples a été envoyée aux parents.

Cette nouvelle directive provoque beaucoup de remous chez les parents, notamment concernant l'évaluation de l'orthographe, qui néanmoins ne peut pas compter plus que 10% de la note, dans les disciplines autres que le français et les langues.

L'évaluation de l'orthographe dans les autres branches ne doit pénaliser l'élève et sa progression.

APE Lully Sézenove : les enseignants n'ont pas l'air informés.

FAPEO : les APE peuvent relayer à la FAPEO qui récolte ces problématiques et les transmet à la commission, s'il le faut la directive peut être adaptée.

APE Cayla : que faire quand les enseignants sont informés des mesures et ne souhaitent pas mettre plus de temps à disposition ?

FAPEO : Formellement, une lettre est envoyée aux parents les informant des mesures comme le temps supplémentaire, signée par le doyen et la direction. L'enseignant doit appliquer ce qui a été décidé.

APE Jonction : est-ce que cette procédure concerne tous les élèves qui seront évalués de la même façon ?

FAPEO : non les potentialités des élèves qui ont besoin d'une PES seront évalués de la même façon. Elle concerne les élèves qui ont besoin d'aménagement de temps, du contenu de la formation, de la longueur du parcours et de l'évaluation.

APE Jonction : que reste-t-il aux familles, cela manque de flexibilité.

FAPEO : les élèves qui ont besoin d'une logopédiste ou une thérapie peuvent toujours en bénéficier. Le changement concerne uniquement les mesures touchant au contenu et à l'évaluation. Sur environ 32 mesures, 4 sont sorties de la directive parce qu'elles touchaient au contenu. Cette directive concerne toute la scolarité, de la 1P à la HES. Elle a été modifiée afin de rester compatible avec les études supérieures et les ordonnances fédérales (qui régissent les maturités, les CFC et toutes les certifications fédérales).

APE Jonction : les directives et ordonnances fédérales sont sur le site du DIP ?

FAPEO : les directives sont sur le site, mais pas les ordonnances fédérales. En faisant des recherches sur le net en référence à la formation gymnasiale et les ordonnances, à voir si elles sont publiques.

FAPEO : Les mesures de soutien concernent plus 1600 élèves (enseignement obligatoire) qui se retrouvent parfois dans des situations difficiles. Il est important de continuer à les soutenir.

APE Jonction : n'est-ce pas un des chevaux de bataille de la conseillère d'État ?

FAPEO : l'école inclusive oui. Nous ne savons pas si elle est informée de ce qui se passe, sur le terrain. C'est elle qui a insisté sur les 10% maximum en orthographe.

✓ les nouveaux moyens d'enseignement

Les nouveaux moyens d'enseignement ont été introduits en math pour les 1P 2P, en histoire pour les 1P 2P en corrélation avec l'enseignement du fait religieux, en 3P 4P l'écriture fait partie des enseignements prioritaires et en 5P 6P les nouveaux moyens d'enseignement concerne les sciences de la nature. Tous les moyens d'enseignement ont été revus en fonction du PER et de l'harmonisation des cantons romands. En 7P nouvelle calculatrice, en prêt.

FAPEO : pour information, Whatsapp étant interdit en dessous de 16 ans, il est donc interdit d'utiliser cette messagerie à l'école. Une directive extrêmement claire a été transmise aux enseignants.

APE Pt-Lancy : a entendu parler d'un projet neuchâtelois de messagerie, approuvé par le département.

FAPEO : il existe différentes possibilités technologiques. La discussion actuelle au DIP étudie de favoriser les mails ou une autre moyen de communiquer. Une interdiction des téléphones à l'école est envisagée.

Dans certaines écoles ils sont déjà interdits, par exemple dans 2 collèges. A voir si cela est bénéfique.

APE Chêne-Bourg : est-ce que le débat parle aussi des recommandations de l'OMS à propos des ondes. A l'école primaire le wifi est utilisé que si besoin. Mais si chaque enfant apporte son téléphone, les ondes sont partout.

FAPEO : on ne sait pas encore, c'est pourquoi il est important que les parents participent à la discussion.

4. Commissions : informations.

La FAPEO a été auditionnée par la commission de l'enseignement du Grand Conseil concernant les notes de comportement et a transmis l'avis défavorable des parents. La FAPEO reste dans l'attente de la décision de la commission. (ndlr depuis, la commission a voté « non » à cet objet).

La FAPEO a également été auditionnée à propos des rythmes scolaires, elle a insisté sur ce point, ne souhaitant pas entrer dans des discussions à propos des vacances, mais sur les rythmes d'apprentissage pour le bien des élèves. La FAPEO reste en attente de la décision des députés à propos des deux motions.

La FAPEO a participé à une séance concernant l'école inclusive durant laquelle le sujet de la PES et les mesures de soutien ont été abordés.

La FAPEO a également participé à la commission santé à laquelle il était prévu une présentation du plan cantonal de promotion de la santé 2030, par le département de la Santé, mais le médecin cantonal romand a oublié de venir.

5. Infos des APE

APE Lully : explique un projet en lien avec l'école sur le thème du bien vivre ensembles, dès le mois de novembre jusqu'en mars, le programme est sur la page APE Lully-Sézenove du site de la FAPEO.

APE Versoix : le conseil municipal a déposé une motion pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, notamment en raison des nombreux travaux en cours, mais aussi une volonté d'un audit plus général concernant la mobilité. L'APE attend plus d'information de la part de la commission. Est-ce que d'autres APE ont participé à ce genre de projet ?

APE Tivoli : l'APE avait obtenu certains aménagements notamment des passages piétons supplémentaires, des barrières et l'aménagement d'un trajet en 2 immeubles.

FAPEO : ce n'est pas un plan de mobilité scolaire, mais des signalements de points noirs à certains endroits. Un plan de mobilité scolaire est proposé par l'ATE et interroge tous les flux.

APE Libellules : a été informée, lors d'une réunion des APE de Vernier, d'une volonté de la commune de sécuriser les trajets autour des écoles.

APE Vieuxseux-Franchises : ces plans sont-ils aussi proposés en ville de Genève ?

FAPEO : oui des plans de mobilité ont déjà été mis en place dans différents quartiers, si l'APE en souhaite un, il faut prendre contact avec le service des écoles.

APE Vieuxseux-Franchises : depuis 3 ans l'APE se bat pour obtenir des mesures pour un passage piéton dangereux. Une patrouilleuse scolaire a été accordée puis enlevée, un avancement du trottoir a été fait, mais la situation

reste dangereuse. Après une mobilisation des parents, l'APE a rendez-vous avec le service des écoles, prochainement.

FAPEO : si vous souhaitez obtenir un plan de mobilité scolaire, des informations relatives figurent sur le site <https://mobilitescolaire.ch>

APE Pâquis : l'établissement des Pâquis étant en travaux, un pavillon avec 3 classes est fréquenté par les élèves des petits degrés. Sur le trajet, deux patrouilleuses sont en place et accompagnent les élèves, mais il en manque une. Seulement comme les enfants sont petits et accompagnés par les parents, cette patrouilleuse supplémentaire n'est pas considérée comme obligatoire. Cependant, des fratries ne fréquentent pas toujours le même bâtiment.

FAPEO : Effectivement, la police cantonale ne compte pas les élèves accompagnés par le parent, seuls les élèves qui viennent seuls sont pris en considération. Le moyen le plus simple est de faire un pédibus ou de voir avec le service des écoles.

APE Saint-Jean/Devin-du-Village : c'est unique à Genève d'avoir des patrouilleuses scolaires devant les écoles où les zones sont limitées à 30km.

FAPEO : en ville de Genève, le flux de voiture est supérieur aux autres cantons plus ruraux, le sentiment d'insécurité des parents augmente ou la circulation est dense. Dans les autres cantons, les habitudes sont différentes.

APE St-Jean/Devin-du-Village : peut-être pourrions-vous nous inspirer des modèles qui fonctionnent dans les autres cantons, comme le pédibus si l'on ne peut pas obtenir de patrouilleuse.

APE Corsier : d'après la directrice l'école de Corsier, il existe une loi qui interdit que les enfants de moins de 10 ans fassent seuls le chemin de l'école, est-ce vrai ?

FAPEO : à vérifier sauf erreur ce n'est pas une loi, mais une question de responsabilité civile, si est enfant est responsable ou victime d'un accident, l'assurance pourrait évoquer la responsabilité des parents.

APE Lully-Sézenove : quid du projet concernant les patrouilleuses qui deviennent des coachs ?

FAPEO : cela concerne principalement la Ville de Genève, la FAPEO n'a pas plus d'informations pour le moment.

APE St-Jean/Devin-du-Village : à Saint-Jean un civiliste a remplacé une patrouilleuse durant 1 semaine.

APE Grottes : la patrouilleuse a été maintenue et la fonction de « coach » a été abandonnée, dans le quartier des Grottes.

APE Pt-Lancy : un foyer pour des familles de migrants a ouvert et l'APE et les associations de quartier ont été contactées par la commune pour faciliter l'intégration. Une classe d'accueil a été ouverte à l'école avec 12 enfants.

FAPEO : dans les classes d'accueil, des moments d'intégration dans les autres classes sont organisés pour avoir des échanges avec les autres élèves et favoriser l'apprentissage du français.

APE : Pervenches-Montfalcon : Il y a environ trois ans, l'APE a organisé un vide-grenier et un don d'habits en faveur de migrants, une manière de leur souhaiter la bienvenue..

APE Pt-Lancy : à Lancy, la collecte a été organisée par la commune et Caritas.

FAPEO : la nourriture est aussi un bon vecteur d'intégration, découvertes des plats traditionnels ou des fêtes comme l'escalade

APE Pâquis : comment cela se passe avec le GIAP concernant l'accueil, les informations, présence aux soirées de parents, etc. dans les autres lieux ?

APE Onex Parc : séance a lieu, au mois de mai précédent la rentrée, pour les parents des futurs 1P. Les différents intervenants, autour et de l'école dont le GIAP se présentent.

APE Vieusseux-Franchises : le responsable du GIAP et la personne responsable des 1P sont présents à la séance de rentrée.

FAPEO : au niveau réglementaire : un point de rencontre doit être organisé ou les enseignants amènent les élèves au personnel du GIAP.

APE Pâquis : les parents ont des questions à poser aux animateurs concernant le quotidien.

FAPEO : les parents ont pu rencontrer les animateurs aux inscriptions et les voient lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants à 18h. Il n'y pas de systématique de soirée de rencontre GIAP – parents.

APE Libellules : la responsable de secteur du GIAP est présente à la séance d'informations, avant les vacances scolaires, pour les parents des futurs 1P. L'année précédente, l'Ape a organisé une séance questions-réponses avec le GIAP, à la demande des parents. Cette année un changement de responsable a lieu en cours d'année, donc cette rencontre n'a pas pu être organisée. Les problématiques rencontrées sont les mêmes. Les parents reprochent un manque de communication. Par exemple, ils ne sont pas informés que les enfants se déplacent pour aller manger et changent d'école.

APE Grottes : idem à l'école des Grottes pas de présentation des éducateurs, etc. L'APE de proposer une foire aux questions qui va être publiée sur le site de l'APE.

APE Tivoli et Pt-Lancy : les APE invitent les responsables du GIAP à l'AG, cela ne motive pas les parents à venir plus nombreux. Les photos des animateurs et lieux d'animation sont affichés.

APE Jonction : lors de la séance de rentrée, des infos sont données de la part du GIAP. Le GIAP est un participant aux instances participatives. Les parents ont la possibilité de faire remonter à l'APE leurs préoccupations qui sont alors évoquées lors de l'instance participative. Une attitude agressive des animateurs a été dénoncée et la réaction a été immédiate. Par cette intermédiaire le dialogue est facilité.

APE Libellules : l'APE est également toujours en contact avec la responsable de secteur, la collaboration fonctionne bien. Les questions des parents concernant le quotidien se posent environ 1 mois après le début d'année et non pas en fin d'année précédente.

APE Chêne-Bourg : l'APE est présente aux inscriptions du parascolaire, c'est une bonne manière de tisser des liens, les parents peuvent s'adresser à l'APE. Un questionnaire a été distribué à tous les parents, au final les parents semblent assez satisfaits.

FAPEO : c'est une demande légitime et récurrente des parents de mieux connaître les personnes qui s'occupent des enfants.

APE Pâquis : les parents ne savent pas où se trouvent les enfants, les lieux sont divers et les travaux actuels de l'école compliquent la situation.

APE Jonction : le parent doit aller chercher l'enfant au parascolaire, il a donc l'occasion de voir les animateurs à ce moment-là.

FAPEO : cela dépend des lieux et des pratiques.

Les parents des enfants de 1P devraient avoir un moment privilégié où les ils peuvent discuter avec les animateurs et faire connaissance.

APE St-Jean/Devin-du-Village : c'est le rôle de l'ASE ou du responsable de secteur et communiquer avec les parents, ils sont formés pour cela.

APE Libellules : des enfants vont parfois uniquement à midi et les parents ne rencontrent pas les animateurs.

APE Aïre : propose d'inviter à nouveau le directeur du GIAP, lors d'une AD, comme cela a déjà été fait d'autres années.

FAPEO : c'est une possibilité. Le directeur ferait une présentation générale et ne répondrait pas de manière individuelle.

APE St-Jean/Devin-du-Village : à Saint-Jean, les élèves de 5P changent d'école, les enfants se perdent parfois et ne connaissent pas les règles de ce nouveau lieu.

APE Jonction : rappelle que les « dames du parascolaire » sont mal payées et peu formées.

FAPEO : pour rappel le parascolaire de par son emploi temporaire, connaît un gros tournus, environ 400 personnes changent chaque année. Les animateurs doivent maintenir un cadre durant des horaires compliqués, à la sortie de l'école et avec beaucoup de contraintes d'horaires et de lieux. Le GIAP met des moyens pour essayer de gérer le mieux possible l'encadrement de plus de 18'000 élèves qui mangent chaque jour. Ces multiples paramètres compliquent la communication et la compréhension.

Lors de la prochaine rencontre prévue avec la direction du GIAP, la FAPEO va proposer une invitation à une AD.

APE Pt-Lancy : lorsqu'une remplaçante vient en classe, dans quelle mesure les parents doivent être informés, surtout pour une longue durée ?

FAPEO : en principe, dans les usages, en cas d'absence de longue durée, les parents doivent être informés par la direction, via un courrier.

APE Pt-Lancy: la réponse du directeur mentionne que comme les certificats médicaux sont renouvelés tous les mois, il est donc difficile d'estimer la longévité d'une absence.

FAPEO : c'est néanmoins important d'avertir les parents de la situation.

APE Onex Parc : à l'école d'Onex-Parc, lors d'une absence annoncée dépassant une durée de 2 semaines, les parents sont avertis.

APE St-Jean/Devin-du-Village : quid de la plateforme d'échanges entre les APE ?

FAPEO : la plateforme est en ligne, elle accessible avec les codes d'accès des APE/APECO.

APE Pervenches-Montfalcon : demande une confirmation que les APE sont couvertes via l'assurance RC de la FAPEO ?

FAPEO : non, l'assureur nous a dit qu'il n'est pas possible de faire une RC collective et de plus c'est la RC privée des parents qui couvre les dégâts occasionnés par les enfants.

APE Pervenches-Montfalcon : notre assureur questionné n'a pas la même réponse, en d'accident durant une activité organisée par l'APE, les membres qui encadrent doivent être couverts par une RC de l'APE.

FAPEO : afin d'être certain, la FAPEO doit s'adresser à un avocat/juriste spécialiste des assurances, afin d'avoir un avis de droit.

APE Plan-les-Ouates : lorsque la commune loue des locaux, elle demande aux associations d'avoir une assurance. L'APE a donc contracté une assurance RC ponctuelle, par événement.

APE Libellules : la commune recommande fortement d'avoir une RC.

FAPEO : afin de se prémunir, il est important de spécifier sur les flyers, sous quelle responsabilité sont placés les enfants, lors d'une activité.

La FAPEO pourrait éventuellement convier le BPA, bureau de prévention des accidents.

APE Jonction : la coordination « enfants de la Jonction » dont fait partie l'APE, organise un rallye pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. L'APE offre un apéro à la fin du rallye et loue table et chaises à la Ville de Genève au prix de CHF 195.—, tarif proposé aux associations, soit 20% du coût qui reste très élevé. L'APE essaye donc d'obtenir la gratuité. Comment cela fonctionne ailleurs ?

APE Pervenches-Montfalcon : sur la commune de Carouge, c'est gratuit.

APE Onex-Parc : gratuit également.

APE Plan-les-Ouates : idem

APE Lully-Sézenove : gratuit, mais convenu en amont

APE Bernex : aussi gratuit.

APE Pt-Saconnex : gratuit, mais par l'intermédiaire de l'école.

APE Aïre : à propos de la Journée à pied à l'école, l'APE a été surprise par la campagne de l'ATE concernant l'attention au bruit et la distribution d'oreilles qui n'ont pas du tout été portées à l'école d'Aïre. Des discussions animées ont eu lieu avec les parents qui amènent leurs enfants en voiture qui n'ont pas reçu de ballons distribués aux enfants qui venaient à pied. Le point positif est qu'un besoin en pédibus a été identifié.

6. Divers

FAPEO : la FAPEO a repris un groupe de discussion qui s'appelle PEBS pour les parents d'élèves à besoins spécifiques. Le prochain invité sera le directeur de l'ARA, il viendra donner des renseignements à propos des cours de répétiteur pour les enfants à besoins spécifiques. Les informations relatives sont sur le site de la FAPEO.

L'initiative sur le mentorat est lancée, la FAPEO distribue des listes de signatures qui sont à renvoyer rapidement. Pour pouvoir signer, il faut être Suisse et avoir 18 ans.

Fin de séance 22h20